

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 JUIN 2022

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 juin 2022 à 19 h au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Peter Buzzell	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Leclerc et M. Frank Devoy se plaignent du danger que cause le sable accumulé au coin de la rue Baldwin et du chemin Major, lesquelles appartenant au ministère des Transports du Québec.

M. Pierre Leclerc mentionne que le chemin Falconer est en mauvais état et veut savoir si la municipalité prévoit le refaire bientôt.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-06/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

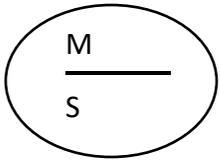
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 mai 2022

2022-06-06/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 mai 2022.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2022-06-06/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mai et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) MRC : Madame la Mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

- 1) CCU : Réunion le 30 mai dernier. Voir les résolutions plus loin.
- 2) Loisirs : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 3) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 4) Comité milieu de vie : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.

6.4 **Rapport du Directeur général**

Monsieur Sylvain Benoit, directeur général fait son rapport.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2022-06-06/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 9119 à 9149 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 147 229,19 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun



PROCÈS-VERBAUX



7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 MANDAT EN HYDROGÉOLOGIE POUR LES PUITTS 3 ET 4

2022-06-06/5

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service n° 5145 de Laforest Nova Aqua inc. consiste à la réalisation d'une étude visant à établir un diagnostic de l'approvisionnement en eau souterraine de la municipalité et d'évaluer le potentiel hydrogéologique sur son territoire dans l'éventualité où une nouvelle source d'eau souterraine devrait être mise en service ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service n° 5145 de Laforest Nova Aqua Inc. visant à la réalisation d'une étude du potentiel hydrogéologique au coût de 6 435 \$ plus taxes.

7.3.2 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL POUR DES RÉUNIONS EXTERNES

2022-06-06/6

CONSIDÉRANT QUE le règlement de rémunération des élus alloue 50\$ de salaire et 25\$ d'allocation de dépense pour les réunions externes approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces réunions sont à l'extérieur de la MRC et que le 25\$ d'allocation ne compense pas toujours les frais d'essence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de payer ces déplacements au taux par kilomètre établi par la MRC de Coaticook moins le 25\$ d'allocation déjà prévu. Donc la différence entre le 25\$ d'allocation et le remboursement au nombre de kilomètres réel sera compensée par la municipalité.

7.3.3 TOURNOI DE GOLF DE LA MRC AU PROFIT DE LA FÊTE DE LA FAMILLE DE LA MRC

2022-06-06/7

CONSIDÉRANT QUE l'invitation de la MRC à prendre part au tournoi de golf organisé au profit de la fête de la famille de la MRC de Coaticook ;

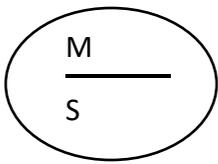
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter l'invitation et de payer pour l'inscription de quatre personnes au golf et souper ainsi qu'une personne pour le souper uniquement, au coût total de 715 \$.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT N^o. 5 792 953 AU PROPRIÉTAIRE DU 417 CH. CHAMBERLAIN – PARTIE SE TROUVANT AU SUD DU RUISSEAU CUSHING

2022-06-06/8

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire offre à la municipalité d'acheter pour 7 000\$ une partie de terrain municipal et de concéder à la municipalité une servitude pour la conduite d'aqueduc passant sur sa propriété, devant la maison;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QUE la partie du lot no. 5 792 953 vendue par la municipalité est la partie au sud du ruisseau Cushing, touchant au lot 5 793 014, sauf la petite partie où se trouve la conduite d'égout menant à la station Cushing;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 417 ch. Chamberlain consent à la municipalité une servitude pour la conduite d'aqueduc passant devant sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 417 Chamberlain paiera l'arpentage et le contrat notarié pour la partie qu'il acquiert et que la municipalité paiera l'arpentage et le contrat notarié pour la servitude d'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'offre d'achat du propriétaire du 417 ch. Chamberlain à 7 000\$ pour la partie de lot mentionnée dans cette résolution;
- de mandater un arpenteur pour délimiter une servitude d'aqueduc tel que mentionné;
- d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents pour procéder aux transactions de vente du terrain et d'acquisition de la servitude d'aqueduc.

8.2 EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – REMPLACEMENT D'UN AN

2022-06-06/9

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière adjointe de la municipalité sera en congé parental pour la durée d'une année et qu'un processus d'embauche avait été élaboré par la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'engager madame Kristine Côté à titre de greffière-trésorière adjointe, et ce, à partir du 25 mai 2022 selon une semaine normale de 35 heures et aux autres conditions prévues au contrat d'embauche.

8.3 DEMANDE DE PIIA N^o. 2022-06 POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EN MARGE ARRIÈRE AU 365, CH. CHAMBERLAIN

2022-06-06/10

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de PIIA pour permettre l'implantation d'une remise en marge arrière au 365, ch. Chamberlain ;

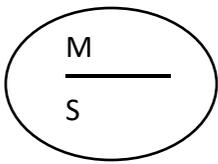
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande la demande de PIIA pour l'implantation d'une remise ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA n^o 2022-06 pour permettre l'implantation d'une remise en marge arrière au 265, ch. Chamberlain.

8.4 DEMANDE DE PIIA N^o. 2022-07 POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE GALERIE AVEC PATIO AU 361, RUE DE L'ÉGLISE

2022-06-06/11

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une



PROCÈS-VERBAUX



demande de PIIA pour permettre l'implantation d'une galerie avec patio au 361, rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande la demande de PIIA pour l'implantation d'une galerie avec patio ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA n° 2022-07 pour permettre l'implantation d'une galerie avec patio au 361, rue de l'Église.

8.5 DEMANDE DE PIIA N° 2022-08 POUR PERMETTRE LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT AU 250, RUE ST-ALEXANDRE

2022-06-06/12

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de PIIA pour permettre la rénovation extérieure du bâtiment au 250, rue St-Alexandre ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande la demande de PIIA pour la rénovation extérieure du bâtiment ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA n° 2022-08 pour permettre la rénovation extérieure du bâtiment au 250, rue St-Alexandre.

8.6 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC CUSHING – DEMANDE À PRIMA

2022-06-06/13

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

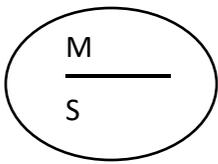
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de déposer la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un pavillon d'accueil au parc Cushing.

8.7 DEMANDE D'AUTORISER LE JEU LIBRE DANS LES RUES DE L'ÉGLISE ET CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu concernant l'idée de permettre le jeu libre ou d'établir des rues partagées sur les rues de l'Église et Champagne ;

CONSIDÉRANT QU'aucune décision n'a été prise à ce sujet ;

Le sujet est reporté.



PROCÈS-VERBAUX



9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

2022-06-06/14

9.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT N° 245-22 RELATIF À LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES

Monsieur le conseiller Teddy Chiasson donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 245-22 relatif à la prévention contre les incendies.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-06/15

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21 h 30.

Greffier-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.